

AUDIT GPEC



④ DEFINITION & OBJECTIFS :

Opération de Contrôle de gestion social visant le recensement et l'analyse des pratiques et des outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin de les adapter au projet de développement de l'entreprise.

④ POURQUOI FAIRE UN AUDIT DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES ?

- ④ Formaliser un plan d'action en adéquation avec la stratégie de l'entreprise permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale des compétences.
- ④ Faciliter la mise en place d'actions pertinentes en matière de formation, de recrutement et d'organisation de travail.

④ METHODOLOGIE :

- ④ Définition des objectifs stratégiques et opérationnels
- ④ Réalisation d'une *photographie* de l'existant dans l'entreprise
- ④ Collecte de données qualitatives/quantitatives pour :
 - ④ Comprendre l'entreprise et son contexte organisationnel
 - ④ Stratégie à moyen terme
 - ④ Outils de gestion
 - ④ Ecart entre les ressources et les besoins en compétence,
 - ④ Pratiques RH
- ④ Analyse des forces et faiblesses, identification des axes prioritaires de progrès à mettre en œuvre, construction d'un plan d'actions :
 - ④ objectifs à atteindre,
 - ④ nature des actions,
 - ④ moyens et procédures de mise en œuvre,
 - ④ calendrier,
- ④ Définition du plan d'action
 - ④ Développement de la politique RH
- ④ Evaluation de la démarche de GPEC.

🌀 DUREE ET FREQUENCE PRECONISEE :

- 🌀 La durée de l'audit de GPEC est variant suivant :
 - 🌀 la taille de l'entreprise.
 - 🌀 l'étendue de l'audit (Siège et multi-établissements).
- 🌀 La durée moyenne de l'audit de GPEC en mono établissement prend **environ 1 mois**.
- 🌀 Il n'y a pas de fréquence-type pour ce genre d'opération. L'audit GPEC est une action qui intervient de façon ponctuelle en fonction des nécessités.

